

# CERCLE DES NAGEURS DE BERGERAC

# PROCES VERBAL

---

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019

30 juin 2020

### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 2019 (*publié sur le site du CNB*)
- Approbation de l'erratum du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 2019 (*publié sur le site du CNB*)
- Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale infructueuse du 19 février 2020, ajouté à l'ordre du jour par message adressé aux adhérents en date du 26 juin.

#### 1. Bilan moral et perspectives

- *Point sur la rentrée*

#### 2. Bilan financier

- *Comptes 2018-2019*
- *Budget prévisionnel 2020*

#### 3. Bilan sportif et perspectives

#### 4. Assemblée statutaire

- Validation du règlement intérieur
- Validation des nouvelles candidatures au conseil d'administration

Quorum : /

Secrétaire de séance :

Dany ESCANDE



La Présidente

Corinne MOUNIER





## **Procès-Verbal de L'assemblée Générale Ordinaire de l'association Cercle des Nageurs de Bergerac**

**Le 30 juin à 19<sup>H</sup>**

L'assemblée générale du Cercle des Nageurs de Bergerac, initialement prévu le 19 février 2019 n'a pas pu statuer sur les différents points mis à l'ordre du jour, faute de quorum. Le report de cette assemblée générale prévu le 27 mars lors de l'assemblée générale du 19 février n'a pu se tenir en raison de la pandémie. L'assemblée générale du 19 février a donc été reportée au 30 juin 2020.

Les membres de l'association Cercle des Nageurs de Bergerac se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 juin 2020 à dix-neuf heures, Salle de l'Orangerie, Parc du Jardin Perdoux à Bergerac, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le 15 juin 2020, dans les formes et le délai conformes aux dispositions statutaires.

Les 30 personnes présentes ou représentées à cette assemblée ont signé la feuille de présence annexée à ce procès-verbal.

S'agissant d'une assemblée générale reportée suite à une insuffisance de quorum, les conditions de quorum conformément aux statuts ne sont pas applicables. L'assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Madame Corinne MOUNIER en sa qualité de présidente de l'association.

Mme Dany Escande exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La présidente indique que les mesures de distanciation et la mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masque ont été respectées.

### **Point 1 - Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mai 2019**

La présidente indique que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet et adressé aux membres de l'assemblée générale et récapitule les présentations et décisions qui ont fait partie de l'ordre du jour de cette assemblée générale.

En l'absence de question, le Procès-verbal du 20 mai 2019 est mis au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité des voix.

### **Point 2 – Approbation de l'erratum - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mai 2019**

La présidente indique qu'un erratum au procès-verbal du 20 mai 2019 a été diffusé sur le site internet et adressé aux membres de l'assemblée générale et fait état du rectificatif apporté à la rédaction du point 2, page 3 « Election du nouveau Conseil d'administration »

En l'absence de question, l'erratum au procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 2019 est mis au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des voix.

### **Point divers : Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale infructueuse du 19 février 2020.**

La présidente indique que le procès-verbal de l'assemblée générale infructueuse du 19 février 2020 a été diffusé sur le site internet et adressé par messagerie aux membres de l'assemblée générale qui les informait de sa mise en approbation lors de la présente assemblée générale.

La présidente rappelle que, faute de quorum l'assemblée générale du 19 février 2020 n'a pu se tenir et a été reportée, dans un premier temps au 27 mars, en raison des vacances scolaires et dans un deuxième temps à ce jour en raison de la pandémie.

En l'absence de question, le procès-verbal de l'assemblée générale infructueuse du 19 février 2020 est mis au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des voix.

## **1. Bilan moral et perspectives présenté par la Présidente**

La présidente présente les membres du conseil d'administration et du bureau de direction et précise leurs fonctions au sein du club et les tâches qui leur sont imparties. Elle informe l'assemblée de la démission de Michel Lacombe, membre du conseil d'administration.

Elle présente également les entraîneurs, Baptiste Gache et Mélanie Escande. Mme Mounier informe que dans le but de féminisation de l'encadrement sportif, de préparation au remplacement de Philippe Boileau qui cesse ses activités au 30 juin 2020 et de développement des activités du club, Mélanie a été recrutée dans le cadre d'un contrat PEC. Le recrutement a été approuvé par le Conseil d'administration du 1er octobre 2019, à l'unanimité des voix des membres présents.

A titre consultatif, le recrutement de Mélanie Escande est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

La Présidente rappelle que des commissions sont mises en place pour appuyer le conseil d'administration dans la mise en œuvre de ses orientations et de son plan de développement. Ces commissions travaillent en interaction sous le contrôle du bureau directeur. Elle donne la liste des commissions et de leurs responsables.

La présidente présente enfin les officiels et leur rôle au sein du club. Elle précise que, pour chaque compétition, le club doit présenter un nombre d'officiels en fonction du nombre d'engagements. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner une pénalité de 100€ pour les compétitions régionales et de 50€ pour les compétitions départementales. L'implication des parents est essentielle à la pérennité de la vie du Club.

La présidente présente la liste de nos partenaires institutionnels et privés. Elle remercie tous ceux qui aident au fonctionnement du club.

Elle présente un comparatif des licenciés sur les dix dernières années. Par rapport à l'année 2016-2017, les années suivantes ont connu une baisse d'effectif notable autour de 230. En revanche, on note pour l'année 2019-2020, une augmentation substantielle des licenciés qui sont au nombre de 256.

Concernant le développement du club, le dispositif « j'apprends à nager » a été mis en place. L'objectif national est, qu'à terme, tous les enfants entrant en 6<sup>e</sup> sachent nager. L'objectif du club est aussi que les enfants pris en charge dans ce dispositif deviennent de futurs adhérents.

La présidente informe que le label Développement obtenu en 2014, a été reconduit pour l'olympiade 2017-2020 et son diplôme a été remis en 2019 par le Président du CND24. Pour 2020, le club a obtenu le label Animation ENF.

## **2. Bilan financier au 31/08/2019**

### **- Approbation des comptes 2018-2019**

La présidente donne la parole à la trésorière qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. La trésorière commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration et qui comprennent l'ensemble des dépenses et de recettes comptabilisées pour la saison sportive. Elle donne toutes les explications requises.

La trésorière précise que le CNB est subventionné par la Ville de Bergerac et le Conseil Départemental. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise met gratuitement à disposition du club la piscine intercommunale et des créneaux horaires.

Les principales recettes de l'association sont les cotisations des adhérents, les subventions, le partenariat, les ventes de confiseries et boissons, l'organisation de repas, les tombolas, les videgreniers...

Les principales dépenses sont la rémunération des entraîneurs, les licences, les déplacements et engagements à l'occasion des compétitions, la participation du club au financement des stages...

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de 64 959,65 € et un montant total de dépenses de 82 045,51 €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à 17 086 € pour la saison 2018/2019.

La trésorière précise que le déficit se justifie par la perte importante de partenaires, une diminution du nombre de licenciés, un décalage dans le versement de subvention sur l'année civile alors que nous fonctionnons en année sportive, une double cotisation de l'assurance du minibus prélevée prématurément, la mise en place de deux stages, l'achat de vêtements sportifs, une augmentation conséquente des déplacements sur compétition.

Le bilan financier est joint en annexe.

En l'absence de question, les comptes de la saison 2018/2019 sont soumis au vote de l'assemblée générale.

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des voix.

### **- Budget prévisionnel 2020**

La trésorière présente le budget prévisionnel 2020. Le montant s'élève à 109 530 €. Le budget a été construit fin 2019 et permet de faire connaître les prévisions de dépenses et de recettes de l'association. Il est prévu un maintien des activités et dépenses par rapport à l'année précédente et une recherche de fonds auprès de partenaires institutionnels et également privés. Le budget a également servi de pièce justificative pour les dossiers de demande de subventions qui ont été déposés dans les délais auprès de la Ville de Bergerac, du Département, de la Région ainsi que de la Fédération.

La trésorière indique que les démarches auprès de partenaires privés ont été suspendus en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

## **3. Bilan sportif et perspectives**

La présidente donne la parole à Baptiste Gache, entraîneur afin de présenter le bilan sportif.

Il indique le **classement du club** :

2017-2018 : 421<sup>e</sup>

2018-2019 : 328<sup>e</sup>

Ce dernier classement se justifie par la participation plus importante de compétiteurs. 43 nageurs ont participé à au moins une compétition dans la saison.

Concernant **la classe sportive**, elle accueille des nageurs du Collège St-Front et du Collège Henri IV sur deux créneaux par semaine, le transport étant assuré par l'entraîneur.

**Concernant l'ENF (école de natation française)** : 17 diplômés du sauv'nage, 10 du pass'sport de l'eau et 14 du pass'compétition ont été validés.

L'entraîneur présente les résultats 2018-2019 de **la natation course** : **Catégorie**

**avenir et jeune** : 28 compétiteurs dans cette catégorie

**Niveau départemental** : 28 titres et 20 podiums aux championnats de Dordogne hiver et été

- Interclub avenir et jeune (poule départementale 24/47) : équipe avenir garçon (Beudet Raphael, Delbasty Tilio, Simon-Duffau Dorian et Marus Idir) 3<sup>ème</sup> - équipe jeune fille 4<sup>ème</sup> ; équipe jeune garçon 2<sup>ème</sup>.
- Sélection départementale pour la NAN cup (régionale) : 9 nageurs du CNB sélectionnés.
- Championnat régional bassin 25m Poitiers (décembre 2018) : 2 nageuses qualifiées, Lisa Lacoste 3<sup>ème</sup> 100 brasse
- Championnat régional hiver bassin 50m à Agen : 6 nageurs qualifiés. Lisa Lacoste 1<sup>ère</sup> 50,100 et 200m brasse ; Victor Bayard finaliste 50m nage libre et 50m brasse, Valentine Rouault finaliste 50m et 100m brasse
- Championnat régional été bassin de 50m à Pau : 12 nageurs qualifiés. Lisa Lacoste 2<sup>ème</sup> 50m et 100m brasse. Valentine Rouault finaliste sur 200 4 N, Victor Bayard finaliste 200m dos et 50m nage libre.

**Catégorie junior et séniors** :

**Niveau départemental** : 12 titres et 16 podiums aux championnats de Dordogne hiver et été

- Interclub toutes catégories (poule départementale 24/47) équipe dames 2<sup>ème</sup> 9987 points, équipe messieurs 2<sup>ème</sup> 9704 points.
- Championnat régional hiver bassin 50m à Saint Yrieix sur Charente : 5 nageurs qualifiés. Mélanie Escande 1<sup>ère</sup> 50m et 100m brasse
- Championnat régional été bassin de 50m à Agen : 4 nageurs présents : Paul Mounier finaliste sur 200m dos
- Championnat de France élite à Rennes : Mélanie Escande 25<sup>ème</sup> sur 50m brasse et 31<sup>ème</sup> au 100m brasse.

**Catégorie masters** :

- Championnats régionaux bassin de 25m : Gilles Quintin (catégorie C5) 2<sup>ème</sup> 50m brasse et 3<sup>ème</sup> 50 NL, 50 dos, 100 brasse et 100 pap.
- Championnats régionaux bassin de 50m: Atondo Richard (catégorie C9) 1<sup>er</sup> 50 nage libre, 50 brasse et 100m brasse. Quintin Gilles (catégorie C5) 1<sup>er</sup> 50 et 200m brasse.
- Championnat de France bassin de 25m: Nodenschneider Erwin (catégorie C12) 5 titres de champion de France. Atondo Ricardo (catégorie C9) 4<sup>ème</sup> 100m 4 N, 5<sup>ème</sup> 50m dos et 6<sup>ème</sup> 50m brasse

- Championnat de France bassin 50m : Nodenschneider Erwin (catégorie C12) 5 titres de champion de France ; Atondo Richard (catégorie C9) 5<sup>ème</sup> 50m brasse et 6eme 100m brasse ; Quintin Gilles (Catégorie C5) 10<sup>ème</sup> 50m et 100m brasse.
- European master games- Turin 50m : première participation d'un nageur du club à ce type de compétition qui regroupe beaucoup de sports individuels et collectifs pour les masters, avec la possibilité de concourir sur différentes épreuves par exemple natation et marathon, volley et athlétisme...

Gilles Quintin remporte 2 médailles : 1 d'argent au 200 brasse et 1 de bronze en relais 4X50 nl.

#### **Les stages 2018-2019 :**

- Le premier stage a eu lieu à Hagetmau au cours des vacances de février. Une délégation de 17 nageurs était présente à ce stage. Il visait la progression de chacun et la réunion de différents niveaux au sein de même groupe. Il était encadré par Philippe Boileau et Baptiste Gache.
- Le deuxième stage s'est déroulé à Villenave d'Ornon au cours des vacances d'avril. Une délégation de 4 nageurs était présente à ce stage. Il visait à préparer les championnats régionaux été 2020. Les nageurs ont effectué 44 kms sur 5 jours.

#### **Perspectives 2020-2021**

- Nous souhaitons tout d'abord reprendre nos activités normalement à la rentrée sportive prochaine.
- Le dispositif « j'apprends à nager » mis en place en 2019 n'a pu avoir lieu suite à la pandémie. Ce dispositif sera de nouveau mis en place à la rentrée de septembre.
- Ouverture d'une section « nagez forme bien-être ». Pour ce faire, une demande de subvention pour la participation des deux entraîneurs, Baptiste et Mélanie, au stage organisé par l'ARS a été demandée.

#### **4. Assemblée statutaire**

- **Validation du règlement intérieur**

La présidente indique que le nouveau règlement intérieur a été posté sur le site du CNB et adressé à l'ensemble des adhérents.

En l'absence de question, le règlement intérieur est mis aux votes. Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité des voix.

- **Validation des nouvelles candidatures au conseil d'administration**

La liste complète des candidats est affichée. La Présidente annonce que chaque membre va pouvoir procéder au vote à bulletin secret. Pour le respect des mesures de distanciation, les membres devront se rendre chacun leur tour, individuellement au bureau de vote.

Sont mis à disposition : enveloppes, bulletins, isoloir, gel hydroalcoolique. Il est fait appel à des volontaires pour assurer le dépouillement. Se sont proposées : Mme Païotti et Mme Barthe.

A l'issue du dépouillement par les scrutateurs, la Présidente annonce les résultats :

- Nombre de présents ou représentés : 30
- Nombre de votes exprimés : 30
- Nombre de votes nuls : 0

Sont déclarés élus au Conseil d'Administration :

Nom des candidats	Nombre de voix obtenus	Nom des candidats	Nombre de voix obtenus
BARTHE Nathalie	30	PAIOTTI Déborah	30
EDOUARD Caroline	30	POMPIDOU Eva	30
GRANIER Nathalie	30		

## Questions diverses

### Covid 19 année 2019-2020

- ✦ Pour information, la présidente informe de la mise en chômage partiel des deux salariés du club Baptiste et Mélanie et de la suspension des prestations de service de Philippe Boileau.

### Rentrée 2020-21

- ✦ Le Conseil d'administration a voté en date du 5 juin l'augmentation du tarif de l'inscription pour l'année sportive 2020-2021.
  - Cotisation nouveaux adhérents : 205 €
  - Cotisations renouvellements : 195 €

A titre consultatif, les nouveaux tarifs sont mis à l'approbation de l'assemblée générale. 29 membres ont approuvé – 1 membre s'est abstenu.

- ✦ A l'interrogation de Mme Potier, sur l'utilisation du logiciel Swimm Community qui permettra aux adhérents de s'inscrire en ligne, il est répondu que son accès sera possible dans le courant du mois d'août. Un message informera les adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question, la Présidente clôture l'assemblée générale ordinaire à 21h15.

Compte-rendu établi le 03 juillet 2020, à Bergerac.

La présidente,  
Corinne MOUNIER

La secrétaire,  
Dany ESCANDE



**C.N.B.**

Piscine de Picquecailloux  
Tél./Fax 05 53 57 19 35  
24100 Bergerac  
cnbergerac@wanadoo.fr  
www.cnbergerac.net